

Cette formation vous intéresse ?

4 organismes régionaux répondent
à votre demande

IRTS de Franche-Comté

marjorie.bichet@irts-fc.fr
Tél : 03 81 41 61 37
Fax : 03 81 41 61 39
Contact : Marjorie BICHET

Responsable de formation :
Patricia CHAUVEZ-SIOURD

PAIOS* : 03 81 41 61 42
www.irts-fc.fr

IFPA Nord Franche-Comté

montbeliard@ifpa-formation.com
Tél : 03 81 96 71 32
Fax : 03 81 96 71 83
Contact : Françoise PERRIGUEY
www.ifpa-formation.com

**INFA Jura
(sites de Dole et Lons-le-Saunier)**

franchecomte@infa-formation.com
Tél : 03 84 82 66 97
Fax : 03 84 82 35 97
Contact : Maryse FARGEAS
www.infa-formation.com

MFR Haute-Saône

mfr.ailevillers@mfr.asso.fr
Tél : 03 84 49 20 15
Fax : 03 84 49 21 86
Contact : Sophie ROUSSELOT

MFR Haut-Doubs

mfr.pontarlier@mfr.asso.fr
Tél : 03 81 39 17 04
Fax : 03 81 39 88 31
Contact : Frédérique DREZET

MFR Nord Franche-Comté

mfr.mandeure@mfr.asso.fr
Tél : 03 81 30 01 02
Fax : 03 45 89 20 07
Contact : Anne-Claire PATOIS

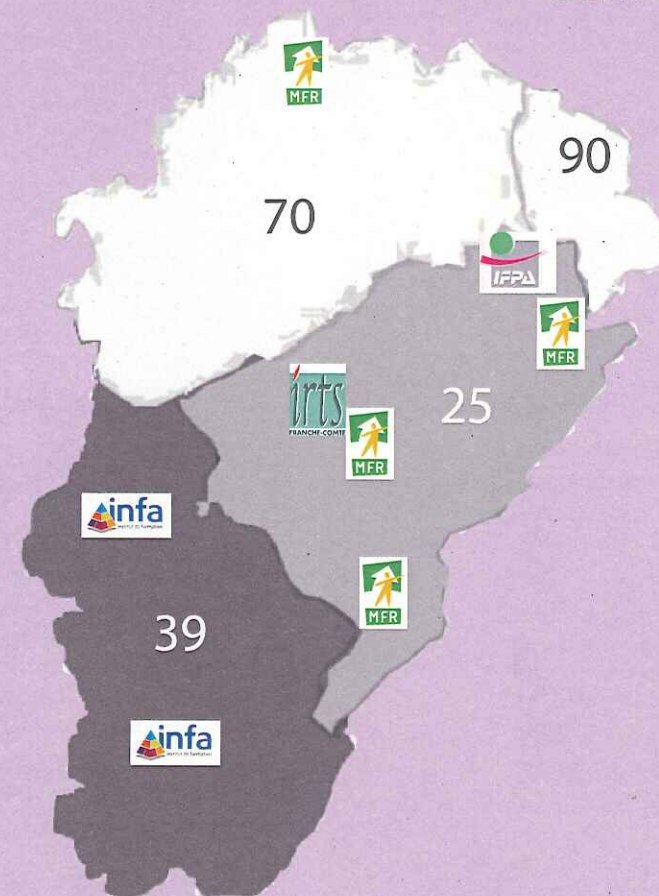
MFR Besançon

ireo.morre@mfr.asso.fr
Tél : 03 81 81 33 14
Fax : 03 81 81 86 46
Contact : Marie-Françoise RIOJA

www.mfr.asso.fr

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Diplôme d'Etat
DEAVS



formation assurée en plateforme
pour la Franche-Comté



Plateforme Régionale - Accompagnement et Aide à la Personne

* PAIOS : Pôle Accueil Information Orientation Sélection

Un métier

L'auxiliaire de vie sociale réalise une intervention sociale visant à compenser un état de fragilité, de dépendance ou de difficultés dû à l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales par une aide dans la vie quotidienne.

Il favorise ainsi le maintien de la personne au domicile et évite son isolement. Il veille à la préservation ou à la restauration de l'autonomie de la personne et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Il intervient auprès des familles, des enfants, des personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, des personnes âgées, malades ou handicapées. Il réalise cette intervention au domicile, lieu de résidence privative (habituel ou de substitution) de la personne aidée, et l'accompagne dans son environnement proche.

Annexe 1 du référentiel juin 07.

Une formation

Durée et contenu

Formation en voie directe ou en cours d'emploi pour un parcours entier ou partiel sur une période de 10 ou 16 mois à raison de :

- 510h de formation en centre
- 560h de stage réparties en trois stages. Les stages sont répartis à trois des 6 domaines de formation : **DF2** : 175 h, **DF5** : 210 h, **DF6** : 175 h.

Les candidats doivent avoir appréhendé deux publics différents, dont l'un fonctionnellement dépendant. Les candidats en situation d'emploi d'intervenant à domicile n'effectuent qu'un seul stage de 175h hors structure employeur et auprès d'un public différent.

La formation théorique de 510h s'enseigne sous forme de **Domaine de Formation (DF)** :

- **DF1 : Connaissance de la personne - 105h**
 - Approche du développement de la personne
 - Contexte social et culturel et ses enjeux
 - Approche des pathologies de la personne
- **DF2 : Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne 91h**
 - Besoins fondamentaux de l'être humain
 - Besoins spécifiques des malades
 - Formation pratique : 175h
- **DF3 : Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle - 70h**
 - Isolement des personnes et ses conséquences
 - Communication avec les familles et les autres aidants naturels
 - Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
 - Techniques d'animation adaptées aux personnes
 - Maintien de l'autonomie des personnes dépendantes -

- **DF4 : Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne - 77h**

- Alimentation et cuisine
- Entretien du linge et des vêtements
- Entretien du cadre de vie
- Aide à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives courantes

- **DF5 : Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé - 91h**

- Droits des personnes
- Approche des méthodes et techniques d'élaboration et de mise en œuvre du projet individualisé
- Analyse des informations recueillies
- Ethique et déontologie de la pratique professionnelle
- Prise de recul face aux difficultés des personnes
- Accompagnement méthodologique l'épreuve
- Formation pratique : 210h de stage

- **DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle - 70h**

- Approche des politiques sociales et de leurs acteurs
- Vie institutionnelle
- Communication professionnelle
- Intervention à domicile
- Formation pratique : 175h de stage

- **Hors DF : Introduction et bilans - 6h**

Un diplôme d'état

Le diplôme d'État d'AVS atteste des compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement social et un soutien auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en difficulté sociale, des familles ou des enfants, dans leur vie quotidienne. Diplôme également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Renseignements à l'ASP de Limoges.

Possibilité d'être accompagné dans la démarche de VAE par les centres de la plateforme.

Voies d'accès

Apprentissage
Congé individuel de formation
Contrat aidé
Contrat de professionnalisation
Cours d'emploi
VAE
Voie directe

Financements possibles

Voie directe : Conseil régional

Apprentissage : UNIFAF si CPNE sinon Conseil Régional
Cours d'emploi : employeur ou OPCA, CIF, contrats aidés
Post VAE : Pôle Emploi si demandeur d'emploi, employeurs si salariés.

Conditions d'accès

à la formation

- Être âgé de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Avoir satisfait aux épreuves d'admission organisées par notre plateforme :
 - Une épreuve écrite d'admissibilité
 - Une épreuve orale d'admission

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les titulaires des diplômes, titres ou certificats suivants :

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique ou Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique
- Diplôme d'État d'Assistant Familial
- Diplôme professionnel d'Aide Soignant
- Diplôme professionnel d'Auxiliaire de Puériculture
- Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaire et sociales
- Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance
- Certificat d'aptitude professionnelle employé technique de collectivité ou Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Brevet d'études professionnelles agricoles option services spécialisé services aux personnes
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole option service en milieu rural

Épreuves d'admission

Épreuve écrite :

1 note sur 20 - Durée 1h30

L'épreuve d'admissibilité, d'une durée d'une heure trente maximum, consiste en un questionnaire d'actualité comportant dix questions.

Tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à dix sur vingt à cette épreuve est déclaré admissible à l'épreuve orale.

Épreuve orale :

Notée sur 20 points

L'épreuve orale d'admission vise à vérifier :

- que le candidat a l'aptitude et l'appétence pour la profession.
- le potentiel d'évolution personnelle et professionnelle du candidat et qu'il ne présente pas d'incompatibilité avec l'exercice professionnel.
- l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique des organismes de la plateforme.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien (20 minutes) avec un formateur et un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve.

Les candidats ayant obtenu une validation partielle par un jury de VAE sont dispensés des épreuves d'admission. Toutefois, un entretien avec le responsable de formation sera programmé conformément aux textes officiels.

Organisation de la sélection

2 rentrées par an :

- En Mars pour une formation de 16 mois (site de Besançon, IRTS de Franche-Comté)
- En Septembre pour une formation de 10 mois (tous les sites de la plateforme régionale)

Retrait des dossiers de candidature

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés sur demande auprès des quatre organismes de la plateforme régionale (par téléphone ou par courrier)

Les dossiers peuvent être :

- envoyés aux organismes par la poste : le cachet de la poste faisant foi,
- déposés dans la boîte aux lettres des organismes



CALENDRIER DES SELECTIONS 2011

| FORMATIONS | DATE DE RENTREE | DEBUT DES INSCRIPTIONS (1) | CLOTURE DES INSCRIPTIONS (2) | DATES DES EPREUVES DE SELECTION | | DIVULGATION DES RESULTATS | |
|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------|
| | DATE DE FIN | | | Epreuve Ecrite d'admissibilité | Epreuve Orale d'admission | Epreuve Ecrite d'admissibilité | Epreuve Orale d'admission |
| AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE | Sept 2011 à Sept 2012 | Mi – mars 2011 | 02 Mai 2011 | Epreuve commune aux formations AMP et AVS 08 Juin 2011 10h00 | 04 ou 05 Juillet 2011 | 20 Juin 2011 | 12 Juillet 2011 9h Sur site internet IRTS |
| AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE | Sept 2011 à Juin 2012 | Mi – mars 2011 | 02 Mai 2011 | Epreuve commune aux formations AMP et AVS 08 Juin 2011 10h00 | 04 ou 05 Juillet 2011 | 20 Juin 2011 | 12 Juillet 2011 9h Sur site internet IRTS |

(1) Les dossiers d'inscription seront à votre disposition à l'IFPA. Ils pourront également être téléchargés à partir de mars sur notre site : www.ifpa-formation.com

(2) Dossier à déposer à l'IFPA de Montbéliard au plus tard en 02 mai 2011

PRIX DES EPREUVES DE SELECTION ET DE FORMATION

| FORMATIONS | PRIX DES EPREUVES DE SELECTION | | PRIX DE LA FORMATION | |
|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| | Epreuve Ecrite d'Admissibilité | Epreuve Orale d'admission | Entrée en cours d'emploi (frais d'inscription inclus) | Frais d'inscription Entrée en voie directe (tarif 2010) (demandeurs d'emploi) |
| AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE | 40 € | 60 € | UNIFAF : 5692.50 € (contrat de professionnalisation) Autres financements (CIF) : 5692.50 € | 174 € |
| AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE | 40 € | 60 € | 4800 € | 174 € |